



BIENVENUE

En Forêt de Saint-Hubert !



Cette région où la forêt est immanquable, où coulent la Lesse, la Lomme et l'Ourthe... où se côtoient Capitale européenne de la Chasse et de la Nature, villages du Livre et de l'Espace, de la Cloche et du Carillon, Plus Beaux Villages de Wallonie, Territoire de mémoire, terre d'artisans d'art et terre Celte...

Prisée pour la randonnée, les loisirs aériens, la pêche et les sports de glisse, une destination au patrimoine exceptionnel, aux attractions et musées variés.

Une région qui vit au rythme des événements et où gourmands et gourmets se sentent heureux.

6 COMMUNES

composent La Forêt de Saint-Hubert

Libin

Arnoloy, Glaireuse, Lesse, Libin, Ochamps, Redu, Séchery, Smuid, Transsinne, Villance

Libramont-Chevigny

Bernimont, Bonnerue, Bougnimont, Bras-Bas, Bras-Haut, Chenêt, Flohimont, Freux-Menil, Freux-Suzerain, Jenneville, Lamouline, Laneuville, Libramont, Moircy, Neuvillers, Nimbermont, Ourt, Presseux, Recogne, Remagne, Remeaux, Renaumont, Rondu, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Sberchamps, Séviscourt, Wideumont

Saint-Hubert

Arville, Awenne, Hatrival, Lorcay, Mirwart, Poix-Saint-Hubert, Saint-Hubert, Vesqueville

Tellin

Bure, Grupont, Resteigne, Tellin

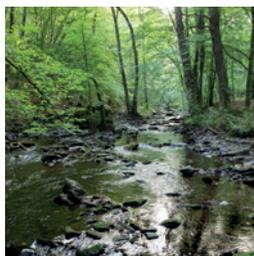
Tenneville

Baconfoy, Beaulieu, Belle-Vue, Berguème, Cens, Champlon, Erneuville, Grainchamps, Journal, Laneuville-au-Bois, Mochamps, Ortheuville, Prella, Ramont, Tenneville, Trèsfontaine, Wembay, Wyompont

Wellin

Barzin, Chanly, Fays-Famenne, Froidlieu, Halma, Lomprez, Neupont, Sohier, Wellin

SOMMAIRE



PÊCHE

p. 5

PÊCHE EN
RIVIÈRE

p. 7

ÉTANGS-
PÊCHERIE

p. 13

ÉVÈNE-
MENTS
AUTOUR DE
LA PÊCHE

p. 14





PÊCHE

permisdepeche.be



maisonwallonnedelapeche.be



Le permis de pêche est obligatoire.

Le pêcheur doit être porteur de son permis de pêche de la Région wallonne. Le permis de pêche est valable uniquement si le pêcheur est porteur d'un document officiel établissant son identité.

Le permis est personnel et valable pour l'année en cours. Il ne peut être échangé contre un permis d'une autre valeur.

Le permis de la Région wallonne suffit pour pêcher sur les voies hydrauliques.

Sur les autres cours d'eau, le pêcheur devra se munir de son permis ainsi que de la carte de membre de la société de pêche à laquelle il adhère ou, à défaut de société, de l'autorisation du propriétaire riverain.

Types de permis de pêche

• Permis A Permis annuel

Pêche de jour à une ou deux lignes uniquement du bord de l'eau ainsi que l'usage de l'épuisette.

 12,39 €

• Permis B Permis annuel

Idem permis A + pêche de jour à une ou deux lignes autrement que du bord de l'eau (wading, barque, ponton) ; pêche de jour avec maximum cinq balances à écrevisses.

 37,18 €

(un remboursement partiel peut être obtenu par les pêcheurs détenteurs d'une carte de stationnement pour personnes handicapées)

• Permis C

Pêche de jour au bord de l'eau avec une ou deux lignes avec épuisette et maximum cinq balances à écrevisses. Pêche nocturne à la carpe avec trois lignes maximum.

 120 €

• Permis J Permis annuel

Pêche de jour à une seule ligne munie d'un hameçon simple sans ardillon uniquement du bord de l'eau et utilisation d'une seule balance à écrevisses.

 Gratuit réservé aux moins de 15 ans

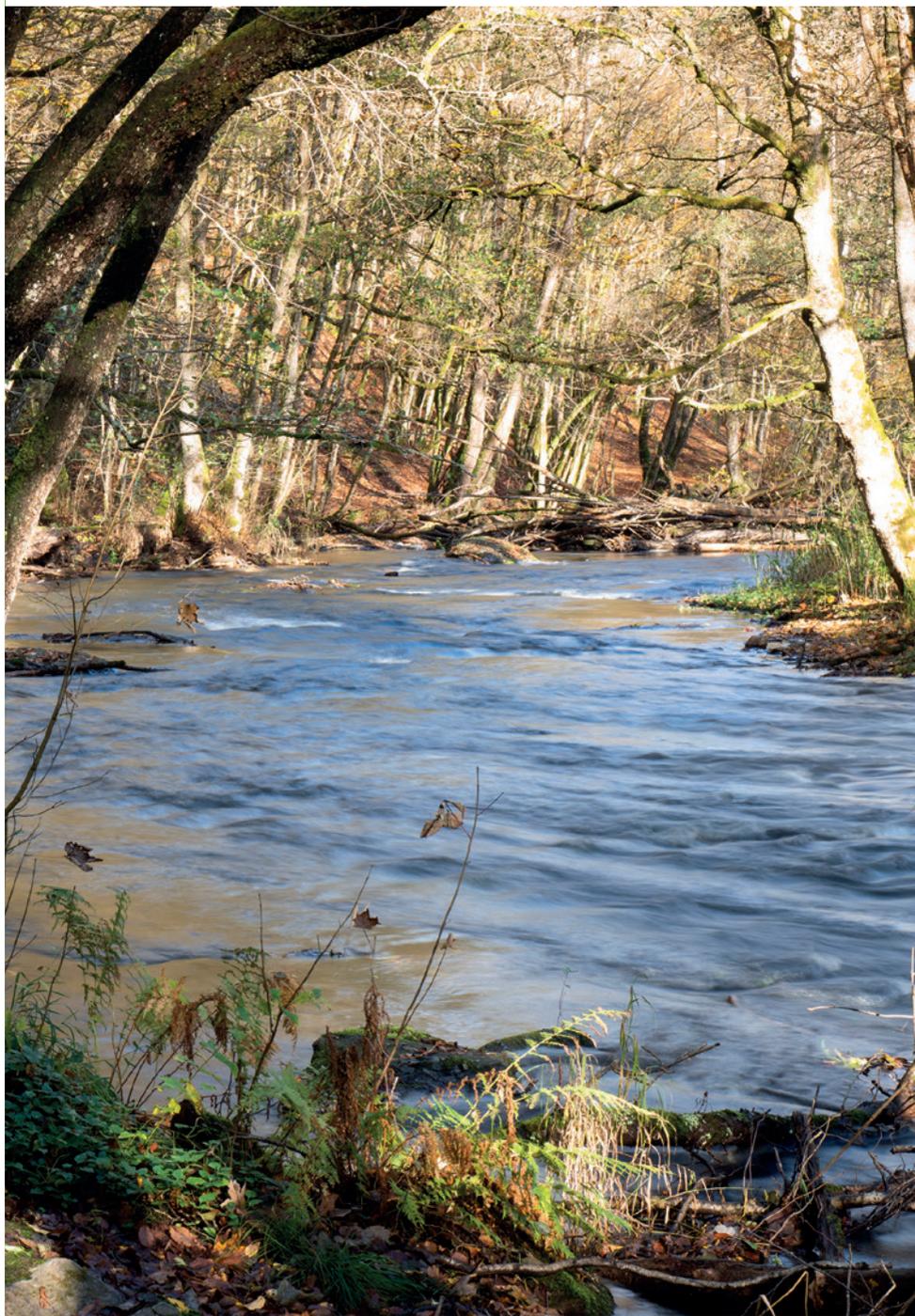
• Permis T Seulement durant quatorze jours consécutifs

Pêche de jour du bord de l'eau ou dans le cours d'eau à maximum deux lignes à main, épuisette, maximum cinq balances à écrevisses.

 25 €

Les permis de pêche sont disponibles en ligne sur le site permisdepeche.be

Le permis est téléchargeable immédiatement à la fin de la commande.



PÊCHE EN RIVIÈRE

Sur les cours d'eau autres que les voies hydrauliques, le pêcheur doit se munir de son **permis de pêche de la Région wallonne** ainsi que de la **carte de membre de la société de pêche** pour des itinéraires spécifiques :



Société de pêche « Les Bons Pêcheurs » à Anloy

Président : Albert Martin
6890 Anloy
+32 61 65 61 72

Société de pêche « Les Amis de la Lesse » à Redu

Président : Emile Liban
+ 32 61 65 55 89
liban.e@skynet.be

Société de pêche « Pêcheurs de la Haute-Lesse » à Villance

Président : Guy Mahin	Secrétaire : Alain Paquet
peche-villance.be	+32 61 65 53 64
fnpsbl.be	+32 499 16 09 02

Le parcours de pêche sur la Lesse (8 km) est réservé à la pêche à la Mouche.
Le parcours sur la Lomme (3,5 km) est un parcours ouvert.

Les cartes de pêche sont disponibles en ligne via le site de la MWP ou via nos points de vente :
Le magasin «La Mélodie des Fleurs » rue Périgeay 127 à 6890 Libin et « Chez Del » rue Grande Fontaine 115 à 6890 Villance.

Chez le Président de la société de pêche Guy Mahin : + 32 61 25 67 44 (après 19h)

Chez le Secrétaire-Trésorier Alain Paquet : + 32 61 65 53 64 (après 19h)

Chez Valère Bodet : + 32 497 21 33 73 – Rue grand moulin 140 Bte A à 6890 Villance



Pêche en rivière : du 3^e samedi de mars au 30 septembre inclus, pêche à la truite.
Excepté sur le parcours Lomme ou la pêche sera fermée le 15 septembre



Carte mixte une journée (Kaolin – rivière) : 30 €/j.
Carte rivière Lesse : 85 €/an
Carte spéciale mouche Lesse et Lomme : 100 €/an

Parcours où la pêche est possible sur la Lesse

Charlepont



Route de Maissin – barrière de Transinne N899

La pêche est autorisée en aval du pont sur ± 591 m de la berge côté Villance jusqu' au panneau de la réserve de l'Etat sur environ 200 m. Reprise de la pêche toujours sur la berge côté Villance jusqu'au panneau arrêt. Pêche à la mouche, uniquement No-Kill sur ce parcours.
Le circuit est fléché et panneauté.

Cui 1 et 2

Route de la Rochette, ensuite direction Glaireuse – rue de Pinsogne

Garez votre voiture le long de la route (il est interdit de rouler sur le chemin avec un véhicule). Passez à pied le petit pont de bois et la barrière. Restez toujours côté Villance et ne traversez pas la Lesse côté Château. Vous pouvez pêcher à partir du pont et remonter le cours d'eau jusqu'à l'autoroute. Une fois dans les pâtures, vous pouvez vous trouver sur les deux berges, mais il vous est conseillé de rester du côté des pâtures, c'est plus agréable.

En été, veillez à bien refermer les barrières pour le bétail et respecter les clôtures.

La Rochette

Route de Villance vers Anloy

Souvent le lieu de rendez-vous pour les rempoissonnements.

Vous pouvez garer votre véhicule si vous décidez de remonter la Lesse en partant du point de parcours Cui 1.

Le Gros By

Route de Glaireuse à Villance ou par la rue Peribuchy à Libin

Vous garez votre véhicule près du pont de l'autoroute et vous pouvez pêcher en amont, vers Libin des 2 côtés. Arrivé près de l'étang, vous devez le contourner, puis reprendre votre pêche.

A Libin, vous vous arrêtez à la rue Fond des Vaux.

En Aval vers l'embouchure avec la Lesse, la pêche est autorisée jusqu'au petit chalet.

Circuit fléché et panneauté.

Wez de Bouillon

Rue des Wez de Bouillon à Villance, suivre « Le Gai Séjour » jusqu'à l'embranchement puis descendre à droite

La pêche est autorisée en amont et en aval de la passerelle.

Côté Anloy en aval jusqu'aux pâtures, et en amont jusqu'aux étangs (clôture).

Circuit panneauté.

Pont sur Lesse

Route de Villance vers Maissin

La pêche est autorisée côté Anloy (opposé à la grand route).

Remontez à partir du pont jusqu'à la première clôture.

Pêche Bourdon

Route Sous-Figeohay – arrêt avant « Le Gai Séjour »

Le comité vous demande de ne pas passer sur la propriété « Le Gai Séjour » et de respecter les panneautages mis en place.

Circuit fléché et panneauté.

Pont de la Justice ou la Mambor

Pont de la Justice à Maissin

Accès par Maissin : du centre de Maissin vous prenez la route de Villance. Directement après l'église, vous prenez la 1^{ère} rue à gauche, vous descendez environ 1 km et vous arrivez au pont. Attention au chemin empierré après le cimetière.

Accès par Villance : vous prenez la route Villance/Maissin. A la chapelle, vous prenez à droite (repère : le terrain de foot). A 100 m, vous tournez à gauche. Vous parcourez ± 1 km et vous arrivez au pont.

La pêche est autorisée en aval du pont sur ± 300 m sur les deux berges. En amont, sur ± 50 m jusqu'au petit ruisseau qui se jette dans la Lesse « Le Ry de Channe ». En aval, après 300 m, vous arrivez sur le parcours de pêche de Maissin.

Circuit panneauté.

Société de pêche « La Jenneville » à Moircy

Contact : Thierry Habran
+32 478 26 13 60

 50 €/an – 15 €/jour
Gratuit (enfant jusqu'à 12 ans)

Parcours de Jenneville

4 empoissonnements de truites fario sur la saison.

Société de pêche « Les Pêcheurs réunis de Saint-Pierre et Verlainne »

à Saint-Pierre

Président : Alain Scius
+32 61 22 50 86
+32 495 22 50 86

Secrétaire : David Doucet
32 498 42 56 66
daviddoucet_1@hotmail.com

Parcours de Saint-Pierre, Flohimont et Lamouline

18 km de rive (9 km double) le long de ruisseaux d'une largeur supérieure à 1,50 m.
Empoisonnement de 370 kg de truites fario pour la saison.

Société de pêche « Les Pêcheurs réunis » à Remagne-Freux

Président : Stéphane Gatellier
+32 61 27 06 01

Secrétaire : Jean Hotchamps
+32(0)61 68 85 34
+32(0)496 32 41 58

 25 €/an
15 €/jour (pour tous)

Remagne

5 km de rive pour pêcher la truite fario.
Chaque personne a le droit de pêcher 5 truites/jour. Le comité se réserve le droit de visite des bourriches, pêche sans ardilhon.

Société de pêche « Les sources de l'Ourthe de Sainte-Marie-Chevigny »

à Sainte-Marie-Chevigny

Président : Bernard Pierlot
+32 61 22 43 75

Secrétaire : Benoît Gratia
+32 61 28 79 30
gratiabenoit@hotmail.com

 20 €/an (adulte)
10 €/an (junior de 14 à 16 ans)
Gratuit (enfants jusqu'à 13 ans et personnes à mobilité réduite)

Sur l'Ourthe occidentale et les ruisseaux de Bernimont, Wideumont, Bochet, Laneuville et Tainière

Une douzaine de km de rive le long de ruisseaux dont l'endroit le plus large atteint 1,5 m.
Pêche de truite fario.
Un concours par an, en mai et en septembre.
Initiation pour jeunes pêcheurs.

Société de pêche « La Limace » à Saint-Hubert

Président : Jean-Marcel Champagne

+32 61 61 22 62

+32 475 38 45 51

Secrétaire/trésorier : Marcel Debiere

+32 61 61 22 45

+32 478 77 64 41



50 €/an

7 €/jour

Moins de 14 ans (inclus) : gratuit, sur accompagnement obligatoire

La Lomme

Lieux-dits « Sart au Pires », « Grandes Tailles » et « Gobaille » (près de la grotte/rocher de Marie de Gobaille).

La fin du parcours « Lomme » est en No-Kill.

Le canal Sainte-Adeline

1,3 km près de la centrale hydro-électrique de Sainte-Adeline (la route entre Poix et Smuid).

Pêche de truites et d'ombres.



Ouvert tous les samedis du 3^e week-end de mars à fin septembre, sauf les jours d'empoissonnement (généralement en semaine).

Parcours communaux

Arville

Environ 3 300 m de rive répartis comme suit :

ruisseau de Poix : rive droite sur 540 m - Nid des Voteux

canal Sainte-Adeline : rive droite et rive gauche sur 1 300 m - Nid des Voteux

la Lomme : rive droite sur 550 m, Sart aux Pierres et rive droite sur 900 m - Gobaille

Poix

Environ 3 000 m de rive répartis comme suit :

ruisseau de Poix : rive droite sur 1 511 m et rive gauche sur 1 380 m - ferme Samrée

ruisseau de Poix : rive gauche sur 95 m et 30 m - Al Fagne (en aval du Pont-Route)

Awenne

Sur la rive gauche entre le pont du Fourneau-Saint-Michel (route de Forrières-Saint-Hubert) et le pont Lurgon (route d'Awenne, en aval du Fourneau), soit environ 450 m.

Parcours provincial

Arville

1 340 m de rive gauche depuis la limite en amont du Domaine provincial de Mirwart jusqu'à 300 m en aval du pont de Gobaille, vis-à-vis de la limite des anciennes communes d'Arville et de Mirwart les 2 ponts SNCB en amont et en aval de Gobaille, soit 160 m de rive double (dénommé lot 19 de la SNCB).

Société de pêche « La Buroise » à Bure

Secrétaire/trésorier : Michel Demoulin
+32 495 88 04 69

- € 80 €/an pour pêche prélèvement
- 80 €/an pour pêche à la mouche sur l'ensemble du parcours
- 100 €/an pour pêche prélèvement + pêche à la mouche (pêche complète)
- 50% pour les enfants (12-17 ans inclus)
- Gratuit pour les moins de 12 ans qui pêchent avec un titulaire de carte pêche complète.

 Du troisième samedi de mars au 30 septembre. laburoise.com

Sur la Lomme, en aval de la passerelle

Parcours Kill. Sans ardillon. Asticot et dégorgeoir interdits.
Chaque personne a le droit de pêcher 3 poissons/jour, 6/semaine et 50/an.
Truites : minimum 25 cm, avec notation obligatoire. Lors des décrochages difficiles, le fil doit être coupé et le poisson remis délicatement à l'eau.

Sur la Lomme, sur tout le parcours, en amont et en aval de la passerelle

Parcours No-Kill. Réservé à la mouche et nymphes noyées, maximum 2 cm et sans ardillon.
Streamers interdits.

Société de pêche « La Fario de Resteigne » à Resteigne

Secrétaires/trésoriers :
Luc Pierssens
+32 476 90 53 51 — luc.pierssens@skynet.be

- € 50 €/an
- 10 €/jour

Sur la Lesse

Parcours de pêche de 4,5 km sur deux rives.
Accueil de tout pêcheur responsable qui s'engage à participer à une gestion écologique du patrimoine.
L'association a décidé de mettre en application une gestion durable de la pêche impliquant un arrêt complet de déversements de poissons issus d'élevage. Le renouvellement des populations est entièrement dépendant de la reproduction naturelle.
Le pêcheur responsable a la possibilité de garder du poisson sauvage suivant un plan de capture agréé : mesure 24-28 cm ou > 42 cm. Le nombre de prises autorisées est de 2/jour et 5/année. Tout prélèvement constitue un impact sur la population naturelle. Dans un souci de pérennité, celui-ci doit être accompagné d'une tempérance forte et déterminée ; la pratique du No-Kill est fortement recommandée.
Les parcours No-Kill sont désormais ouverts à tous les modes de pêche autorisés sur le parcours mais l'obligation de remettre toutes les truites et ombres à l'eau subsiste.

TENNEVILLE

Société de pêche « Les Pêcheurs de Walran » à Cens-Tenneville

Président : Gaston Feller
+32 84 45 54 80
feron_sophie@hotmail.com

Trésorière : Sophie Féron
+32 499 31 14 97
lpwalrans@gmail.com

 25 €/an

Sur l'Ourthe occidentale

Parcours d'environ 1 km, non accessible en voiture.

WELLIN

Société de pêche « L'Amicale des riverains » à Daverdisse

Renseignements : Joël Jacques
+32 84 38 85 17

Les permis sont délivrés pour une journée, un week-end, une quinzaine ou une année complète. Il vous sera remis un exemplaire du règlement en même temps que le permis.

 La pêche est ouverte du 3^e samedi de mars au 30 septembre. Il est strictement interdit de pêcher hors des zones limitées par l'Amicale des riverains.

Les permis sont en vente à l'hôtel « Le Moulin de Daverdisse » ou chez Joël Jacques, Allée des Marronniers 83 (à côté du magasin « L'Abeille ») à Daverdisse ou au Syndicat d'initiative de Daverdisse (Allée des Marronniers 8).

 75 €/an
25 €/week-end
15 €/jour

Sur l'Almache

Parcours en forêt depuis le Moulin de Daverdisse.

Certains tronçons sont réservés aux habitants de la commune et aux touristes séjournant quelques jours dans la commune.

Les limites de ces tronçons sont indiquées par des panneaux le long des berges.

Sur la Lesse, entre Chanly et la Passerelle Maria

pêche privée.

A la Passerelle Maria

pêche privée.

ÉTANGS-PÊCHERIE



L'étang du Kaolin à Libin

Route de Smuid à 6890 Libin

Les cartes concernant l'étang du Kaolin sont disponibles au magasin « La Mélodie des fleurs » rue Périgeay n° 127A à 6890 Libin ou chez Mr Paquot Alain sur rendez-vous au +32 61 65 53 64 entre 18h30 et 19h30

En 1907, on découvre le 1^{er} gisement de kaolin. Cette argile blanche et onctueuse est utilisée dans les industries notamment de ciment blanc, de carreaux de faïence, de papeterie, de savonnerie... Le kaolin était broyé puis délayé. Il passait ensuite dans différentes cuves puis la pâte était transformée en briquettes qui séchaient au soleil. Autour du plan d'eau se trouve « le Sentier des Nutons » parcours ludique de 1,8 km entièrement consacré à ces nains des légendes ardennaises.

L'étang est géré par la société de pêche « Les Pêcheurs de la Haute-Lesse ».

 Ouvert du 3^e week-end de mars au 31 décembre.

La pêche à la mouche et au brochet est autorisée à partir du 1^{er} juin, en No-Kill.

 Le prix de la carte « kaolin » saison complète est fixé à 65 € (assurance obligatoire comprise). Cf. société de pêche « Pêcheurs de la Haute-Lesse ».

Règlement : peche-villance.be



L'étang de Neuvillers (Libramont)

L'étang est géré par « Les Fervents de la Lhomme »

Président : Jacques Benoit

+32 474 86 01 52

 La pêche est permise de 8h au coucher du soleil du 3^e week-end de mars à fin septembre.

 Carte de membre (assurance incluse) :
adulte : 75 €/an (4 prises journalières maximum, 40 prises annuelles maximum)
enfant (- 12 ans) : 30 €/an (3 prises journalières maximum, 25 prises annuelles maximum)

La pêcherie « La Jenneilloise » à Jenneville

 Vieille Chaussée, 9 à 6800 Moircy
+32 478 26 13 60 — habran-nickels@skynet.be

4 empoisonnements sur la saison.

Possibilité de permis d'un jour ou pour la saison.

 Tarifs : cf. société de pêche « La Jenneilloise » (Moircy) : 50 €/an et 15 €/jour

ÉVÉNEMENTS AUTOUR DE LA PÊCHE



« Journées initiation jeunes pêcheurs »

Certaines sociétés de pêche organisent chaque année des « journées initiation jeunes pêcheurs » en collaboration avec la Maison wallonne de la pêche et certains Contrats de rivière.

Journée d'initiation à Villance

Contact : Alain Paquot

+ 32 61 65 53 64 — +32 499 16 09 02

peche-villance.be

La société de pêche « Pêcheurs de la Haute-Lesse » organise sa journée d'initiation à Villance.



Salon Pêche Expo 2023 à Libramont

Informations : SRCTA – Foire de Libramont

 **Rue des Aubépines, 50 à 6800 Libramont**

+ 32 61 23 04 04 — info@peche-expo.be

peche-expo.be

Le Salon Pêche Expo se déroule dans les infrastructures du Libramont Exhibition & Congress, sur le site de la Foire agricole et forestière de Libramont.

Vous y découvrirez toutes les disciplines, au fil d'expositions et de démonstrations. Vous rencontrerez aussi des fabricants et détaillants de matériel(s) et produits pour la pêche, des constructeurs de barques, bateaux, abris et pontons, spécialistes de l'aménagement et de l'entretien d'étangs et de berges, organisateurs de voyages de pêche, fédérations et organismes de promotion...

Laissez-vous imprégner par leur savoir-faire et leur passion et posez-leur toutes vos questions ! Nous accueillerons également les 15 fédérations de pêche wallonnes, ainsi que nos amis du Nord-Est et du Grand-Est français.

Le salon vous proposera de nombreuses animations, démos et conférences pratiques pour tous les goûts, passionnés, professionnels et non initiés.

Le salon Pêche Expo est une organisation de la Foire de Libramont, en partenariat avec la Maison de la Pêche du Luxembourg, la Maison wallonne de la Pêche et avec le soutien de la Province de Luxembourg et de la Wallonie.

LA MAISON DU TOURISME

À Saint-Hubert

Place du Marché 15 – B-6870 Saint-Hubert – +32 61 61 30 10

À Redu

Place de l'Esro 60 – B-6890 Redu – +32 61 65 66 99

info@foretdesainthubert-tourisme.be

foretdesainthubert-tourisme.be

  @foretdesainthubert



Office communal du Tourisme de Libin

Place de l'Esro 60 – 6890 Redu

+32 61 65 66 99 | tourisme@libin.be

libin.be |  @tourisme.libin



Office communal du Tourisme de Libramont-Chevigny

Grand'Rue 24 – 6800 Libramont-Chevigny

+32 61 27 04 82 | tourisme@libramont.be

tourisme.libramontchevigny.be |  @officedutourismelibramont



Royal Syndicat d'Initiative de Saint-Hubert

Place du Marché 15 – B-6870 Saint-Hubert

+32 61 61 30 10 | info@rsi-sainthubert.be

 @rsisainthubert



Office communal du Tourisme de Tellin

Rue Grande 21a – 6927 Tellin

+32 84 36 60 07 | tourisme@tellin.be

tellin.be/tourisme |  @officedutourismedetellin



Syndicat d'Initiative Champlon-Tenneville

Grand-Rue 164 – 6971 Tenneville

+32 474 86 20 38 | tourisme@tenneville.com

tenneville.com | baindeforet.be

  @baindeforetardenne



Office communal du Tourisme de Wellin

Grand Place 2 – 6920 Wellin

+32 84 41 33 59 | tourisme@wellin.be

wellin.be/tourisme

 @officedutourismewellin |  @wellintourisme



Ce guide a été réalisé sur base des informations collectées en avril 2023 auprès des opérateurs touristiques pour l'année 2023. La Maison du Tourisme ne peut être tenue responsable des éventuelles modifications qui pourraient intervenir par la suite. **Il est conseillé de se renseigner avant le départ afin de vérifier si les données mentionnées sont toujours d'actualité.**

ÉDITEUR RESPONSABLE Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert, asbl – V. Arnould, Présidente.

COPYRIGHTS PHOTOS/ILLUSTRATIONS : dbcreation-MTFSH, Province de Luxembourg, FTLB Pascal Willems, WBT – Jean-Paul Remy, AdobeStock, Mathieu Pecheur, Cindy Hodeige.

